Juin 2026– Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 3 juin 2026, le Conseil municipal :

- A adjugé l'élaboration des inventaires communaux à la société in-vent et approuvé la dépense hors-budget dans les différents comptes 3134.01 « Assurances Choses et RC ».
- A pris acte du rapport sur le contrôle interne 2025 (SCI).
- A pris connaissance de la revue de direction 2025.
- A décidé d'engager M. Silvio Do Nascimento au poste de collaborateur technique.
- A pris acte de l'état d'avancement des projets et investissements.
- A, dans le cadre de la réfection de la Grotte aux Fées, adjugé les travaux de:
    - Démolition-maçonnerie;
    - Installations électriques;
    - Cuisine;
    - Installations de ventilation.
- A approuvé la réponse au postulat "problématique des places de stationnement à Mex".
- A, dans le cadre de la révision du PAZ et RCCZ, pour l'inventaire du patrimoine:
    - Décidé de mettre à l'enquête publique les fiches modifiées et les nouvelles fiches;
    - Décidé d'approuver le classement des objets caractéristiques du site et à protéger d'importance communale dans l'inventaire du patrimoine bâti comprenant 250 fiches;
    - Décidé de transmettre le dossier au service compétant en la matière pour approbation du Conseil d'Etat.
- A approuvé le versement d'une subvention à la Galerie OBLIQUE de CHF 1'000.- par exposition mais pour un maximum annuel de CHF 3'000.-.
- A, dans le cadre de la convention de collaboration avec le CMS pour les livraisons des repas:
    - Accepté la convention telle que présentée;
    - Accepté l'avenant à la convention tel que présenté;
    - Demandé une réévaluation annuelle de la convention avec le CMS Bas-Valais.

Lors de la séance du 24 juin 2026, le Conseil municipal :

- A décidé d'engager Mme Dorentina Gjocaj au poste d'assistante socio-éducative à 80%.
- A décidé d'engager Mme Océane Nakhle au poste d'éducatrice ES de l'enfance à 60%.
- A décidé de l'augmentation temporaire du taux d'activité de Mme Tifanie Nicolin de 60 à 80% du 1er octobre 2026 au 28 février 2027.
- A décidé, sur le principe, d'allouer une subvention de CHF 150'000.- au Tennis Club, pour la rénovation des infrastructures, à répartir en trois annuités selon des modalités et conditions de versement à préciser avec la société bénéficiaire.
- A adjugé les travaux de remplacement de la passerelle de la Grotte aux fées.

- A, dans le cadre du rapport d'audit initial du délégué à la protection des données:
    - Pris connaissance du rapport d'audit initial;
    - Mandaté le secrétaire municipal pour avancer des propositions concernant les risques relevés.
- A décidé de mettre en vente 60 vignettes pour le parking Vers-pré, au tarif de CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an pour les domiciliés et CHF 60.-/mois ou CHF 600.-/an pour les non domiciliés.
- A, dans le cadre de la nomination du chargé de sécurité, décidé de nommer:
    - M. Didier Rouiller pour la période allant du 1er juillet au 31 août 2026
    - M. Silvio Do Nascimento dès le 1er septembre 2026.
- A approuvé la dépense hors-budget et adjugé le mandat d'offre complémentaire relatif au plan général d'évacuation des eaux (PGEE).
- A, dans le cadre de l'éclairage public du parking Vers-Pré:
    - Adjugé les travaux de fourniture de matériel pour l'éclairage;
    - Adjugé les travaux de génie civil.
- A, dans le cadre de l'avancement du projet et décision d'engagement des dépenses relatifs à la réfection de la Rue de la Cime de l'Est
    - Approuvé la séparation du projet en deux étapes, réparties sur 2026 et 2027.
    - Mandaté le service Infrastructures & énergies pour réaliser le document de crédit d'engagement.
- A, dans le cadre du raccordement du collecteur d'eaux claires de l'Avenue du Simplon et du Chemin de Valerette :
    - Approuvé la dépense hors budget;
    - Validé les travaux de génie civil pour la partie eaux claires;
    - Validé les travaux de génie civil pour la partie de la conduite d'eau potable;
    - Adjugé la fourniture du matériel et d'appareillage;
    - Adjugé les honoraires de suivi des travaux.
- A approuvé la dépense hors budget et adjugé les travaux de remplacement et de déplacement de la conduite d'eau potable de la Rue St-Sigismond.
- A, dans le cadre de la révision de la convention de prestations au Marché de Noël, décidé:
    - De prendre en charge les factures des infrastructures figurant au poste « infrastructures » du budget 2026 à hauteur de maximum CHF 12'000.- ;
    - D'octroyer une garantie de déficit de maximum CHF 3'000.- ;
    - De modifier l'article 3 de la convention conformément aux décisions précitées ;
    - De ne pas remettre en question les autres éléments de la convention;